Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB49-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		25
Nombre de conseillers absents :		2
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		2
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	: 10 avril 2026	
Date d'affichage	: 10 avril 2026	

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, PICART Olivier, KERTUDO Maryline, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, L'HOSTIS Florence, MARTIN Sébastien, HUET Edith, LE GALL Pascal, BRIER Sandrine, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GUEVELOU Laurent, LE BALCH Élise, LE POUL Christian, CHARLIER Claire, GEFFROY Séverine, CLECH Vincent, HADJADJE Valérie, LE GALL Maël, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, NICOL Marie-Noëlle

Absents : LE MIGNOT Daniel, TROGOFF Olivier

Procurations : LE MIGNOT Daniel à HERVÉ Gildas, TROGOFF Olivier à BONIZEC Christel

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/49

Institutions et vie politique

Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale

Le CNAS est une association au service des agents de la fonction publique territoriale. Il exerce une influence sur les politiques d'action sociale, culturelle et sportive afin d'améliorer les conditions de vie des agents territoriaux, qu'ils soient en activité ou retraités.

Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de six ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux.

Aussi, à la demande du CNAS, il convient de désigner deux délégués pour représenter la commune au sein de ses instances : un élu et un agent.

En qualité d'agent, Madame Danielle LE HOUEROU assurait déjà cette mission de délégué/correspondant. Monsieur le Maire propose de la reconduire dans cette fonction.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB49-DE

Il convient, dès lors, de désigner, au sein du conseil municipal, un représentant élu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*21*
Votes Pour :	*21*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*6*

DÉSIGNE Madame Méghane CRENN en tant qu'élue déléguée et Madame Danielle LE HOUEROU, en tant qu'agent délégué.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO



